

CHAMPIONNAT DE LIGUE DES JEUNES - LYONNAIS

Qualificatif pour le Championnat de France Jeunes

I : Calendrier et organisation :

Avant le 1er juillet de chaque saison :

Le comité départemental dont c'est le tour désigne le club organisateur.

(Alternance entre les comités : 2012 : Rhône, 2013 : Ain, 2014 : Loire....).

En cas de vacance, la ligue confiera l'organisation à un autre comité.

Le directeur du tournoi coordonne l'organisation du tournoi.

Le directeur du tournoi est le président de la commission jeunes. Il peut désigner son représentant avec l'accord de cette commission.

Avant le 10 octobre de chaque saison (et le plus tôt possible) :

En coopération avec la commission jeunes, le directeur du tournoi établit et publie la liste des qualifiés d'office.

Avant le 1er décembre

Le club organisateur :

- désigne le responsable local du tournoi qui ne doit pas être l'arbitre principal du tournoi, ni le directeur du tournoi

Si le responsable local du tournoi ne peut pas être présent pendant la compétition, il doit désigner un représentant qui sera présent sur place.

- propose l'arbitre principal du tournoi (qui est responsable des homologations des tournois).

Cette décision est soumise à l'accord du directeur du tournoi et du DRA. L'arbitre principal compose l'équipe d'arbitrage du tournoi en accord avec l'organisateur, le directeur du tournoi et le DRA.

- désigne ses invités avec un maximum de 5 en accord avec le directeur du tournoi.
- fait valider par le directeur du tournoi son projet d'organisation : salle de jeu et d'analyses, coupes, t-shirt souvenir, modalité de diffusion des résultats sur internet...

Chaque comité départemental doit donner au directeur du tournoi sa liste des joueurs qualifiés, le plus tôt possible (si possible peu de temps après la fin des championnats départementaux).

II : Tournois :

Le championnat se compose de 9 tournois distincts :

- Petites-Poussines et Petits-Poussins
- Poussines et Poussins
- Pupillettes.
- Pupilles.
- Benjamines.
- Benjamins.
- Minimes.
- Minimettes.
- Open Cadettes/Cadets/Juniors/Juniorettes.

Cet open est ouvert, s'ils le désirent, aux qualifiés d'office France des autres catégories de la saison en cours

L'open des grands donne 4 classements différents (un par catégorie) en fonction du classement général de l'open.

Chaque catégorie a son propre classement (14 au total)

Si un des tournois qualificatif comprend moins de 14 participants, il sera regroupé avec l'autre tournoi de la même catégorie (voir l'annexe 1)

Le présent règlement distingue les tournois féminins des tournois mixtes. Ces derniers restent en réalité ouverts aux féminines mais les joueuses doivent annoncer avant la fin de leur sélection départementale si elles souhaitent jouer en mixte ou en féminin. Une fois la décision annoncée, elle ne peut plus être changée. Dès l'instant où une féminine a décidé de jouer la Ligue en mixte, elle sera considérée comme un joueur mixte pour la Ligue et le championnat de France. Ce paragraphe vaut aussi pour les qualifiées d'office.

III : Qualification :

1) Pour l'open des grands, chaque joueur cadet ou junior licencié A dans un des clubs de la ligue peut s'inscrire.

2) Pour les 8 autres tournois :

Sont qualifiés d'office, à condition d'avoir une licence A dans un des clubs de la ligue avant le 1er décembre de la saison en cours.

A) pour la saison en cours

- Les qualifiés d'office au championnat de France des jeunes

B) par la saison précédente

- Les qualifiés d'office aux championnats de France des jeunes
- les champions et vice-champions de Ligue.
- Le 3eme de la Ligue qui reste dans sa catégorie d'âge.

C) En plus des qualifiés d'office, le directeur du tournoi détermine le nombre de places par catégories et par départements, à la suite d'échanges au sein de la commission jeunes.

Voir les critères de qualifications à l'annexe 1.

D) L'organisation dispose de 5 places d'invitation. L'invité a le droit de participer mais n'est pas exonéré des droits d'inscriptions.

3) L'article 2.7 du règlement du championnat de France des Jeunes s'applique également aux qualifications pour le championnat de Ligue Jeunes. Le responsable jeunes de la Ligue statuera avec les trois responsables jeunes départementaux.

4) La liste définitive des joueurs qualifiés est publiée au plus tard le 1er janvier de chaque saison et le plus tôt possible.

En cas de désistement d'un qualifié, il est possible de repêcher le suivant au classement départemental, à condition qu'il ait marqué 1 point sur l'échiquier (voir l'annexe 1)

IV : Dates et droits d'inscription :

3 semaines avant le championnat : 6 € par joueur quel que soit le tournoi.

A moins de 3 semaines du championnat : 12 € par joueur quel que soit le tournoi.

Les inscriptions sont closes 30 minutes avant le début de la 1ère ronde de chaque tournoi. Aucune inscription ne sera prise ensuite.

Les inscriptions doivent se faire auprès de l'organisateur.

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs ayant réglé leur droit d'inscription (sauf s'ils ont annoncé leur forfait pour cette ronde).

V : Cadences et nombre de rondes :

Chaque tournoi se joue au système suisse en 9 rondes.

Les tournois Ppo et Pou se jouent en 8 rondes sur les jours 2 et 3.

Les tournois seront organisés sur la base de trois rondes par jour pour les grandes catégories, et quatre rondes par jour pour les petites catégories (Ppo-Pou).

Pour l'open des grands, s'il y a moins de 11 participants, le tournoi se déroulera en toutes rondes et non en système Suisse.

Les organisateurs répartiront au mieux les rondes, en fonction du nombre de participants et de la cadence, en accord avec le directeur du tournoi.

Les petites-poussines, petits-poussins, poussines et poussins jouent à la cadence 50' + 10 '' par coup. Tous les autres tournois se jouent à la cadence 60' + 30 '' par coup.

Tous les tournois sont homologués pour le classement FFE et pour le classement FIDE.

VI : Dates et horaires :

Les dates doivent être publiées avant le 1er octobre de la saison. Les championnats de ligues jeunes se déroulent habituellement sur 3 journées des vacances scolaires d'hiver de la zone.

	Tournois se jouant en 60'+30''/cp	Tournois se jouant en 50'+10''/cp
Clôture des inscriptions	Jour 1 à 9h30	Jour 2 à 8h30
Ronde 1	Jour 1 à 10h	Jour 2 à 9h
Ronde 2	Jour 1 à 13h30	Jour 2 à 11h15
Ronde 3	Jour 1 à 17h	Jour 2 à 13h45
Ronde 4	Jour 2 à 9h	Jour 2 à 16h
Ronde 5	Jour 2 à 12h30	Jour 3 à 9h
Ronde 6	Jour 2 à 16h	Jour 3 à 11h15
Ronde 7	Jour 3 à 9h	Jour 3 à 13h45
Ronde 8	Jour 3 à 12h15	Jour 3 à 16h
Ronde 9	Jour 3 à 15h30	-
Remise des prix	Jour 3 à 18h45	

Ces horaires peuvent être modifiés par les organisateurs, en concertation avec le responsable jeunes, et affichés avant le début du tournoi. De légers ajustements peuvent avoir lieu sur place selon les nécessités.

VII : Classement et départages :

Le classement est établi suivant le nombre de points.

Chaque victoire vaut 1 point et chaque match nul $\frac{1}{2}$ point.

Les départages sont, dans l'ordre :

- 1) Le Buchholz tronqué
- 2) Le Buchholz
- 3) Le cumulatif pour les catégories petits poussins et poussins, la performance pour les autres catégories
- 4) La performance pour les catégories petits poussins et poussins

Le classement établi avec ces départages est le classement final du tournoi.

Pas de matchs de départages.

Le vainqueur de chaque catégorie est proclamé champion du Lyonnais.

VIII : Règles sur les propositions de nulles :

Sera appliqué sur ce point ce qui sera indiqué dans le règlement du championnat de France jeunes en vigueur au jour de la compétition.

L'article 9.1 des règles du jeu (nulle par accord mutuel) n'est donc applicable qu'à partir du 40ème coup.

Les parties nulles conclues avant le 40ème coup ne peuvent l'être que dans le cadre des articles 9.2 à 9.6 (répétitions, positions mortes...).

Dans ce cas, le joueur demandant la nulle correctement dans le respect de ces articles devra obligatoirement appeler un arbitre pour faire valider le résultat.

Attention : une partie nulle conclue avant le 40ème coup sans l'accord d'un arbitre du championnat pourra être considérée comme perdue par les deux joueurs.

IX : Longues parties :

L'arbitre pourra décider de décaler le début de la ronde suivante pour certains joueurs seulement, afin que les joueurs ayant terminé tardivement une ronde aient au moins 15 minutes de pause entre 2 rondes.

X : Notation :

La notation (recommandée) ne peut être rendue obligatoire dans les petites catégories (Ppo). Pour un joueur ne notant pas la pénalité au temps sera de 25 minutes, sauf si l'arbitre principal en décide autrement.

XI : Retard :

Le retard autorisé avant que la partie ne soit déclarée perdue est de 30 minutes.

XII : Commission d'appel :

Une commission d'appel doit être constituée avant la fin de la 1ère ronde. Elle comprend 3 membres :

- l'arbitre principal
- Le directeur du tournoi ou son représentant Ligue.
- Un représentant de l'organisation locale.

Chaque poste devra comporter un suppléant, d'un club différent du titulaire, ce qui sera notamment utilisé si un joueur d'un club du titulaire fait appel.

XIII : Cahier des charges de l'organisateur :

La ligue :

- s'engage à verser à l'organisateur 800 €. La ligue pourra retirer tout ou partie de la subvention si l'organisateur n'a pas satisfait à ses obligations.
- prend en charge l'achat des coupes (500 € de budget).

La ligue pourra verser cette somme à l'organisateur si celui-ci apporte la preuve qu'il aura des coupes satisfaisante à offrir en récompense. Le directeur du tournoi est habilité à décider si les coupes proposées par l'organisateur sont satisfaisantes.

- prend en charge une partie des indemnités d'arbitrage (300 € : 180 € pour l'arbitre principal et 120 € pour l'arbitre adjoint).

Les arbitres retenus peuvent faire don à la ligue de leur frais ou demander le complément à l'organisateur. La ligue pourra verser cette somme à l'organisateur si celui-ci apporte la preuve qu'il aura une équipe d'arbitres adaptée à la compétition, l'organisateur prenant alors à sa charge la totalité des indemnités d'arbitrage.

Le Directeur Régional de l'Arbitrage est habilité à décider si l'équipe d'arbitrage proposée par l'organisateur est adaptée au championnat.

Les modalités d'indemnisation des arbitres doivent être définies dès le choix des arbitres et 3 semaines avant le début du championnat.

L'organisateur doit :

- prévoir tout le matériel nécessaire (tables, chaises, jeux, pendules, feuilles de parties...)
- proposer une salle de jeu. Il devra délimiter une aire de jeu qui ne sera accessible qu'aux personnes autorisées par le directeur du tournoi et dans la mesure du possible, délimiter une zone pour que le public puisse voir les parties, sans déranger et sans entrer dans l'aire de jeu.
- proposer un espace à l'écart de l'aire de jeu, qui pourra servir de salle d'analyse, mais aussi de salle d'attente pour les petits qui auront des horaires décalés par rapport aux grands et qui devront pouvoir attendre dans de bonnes conditions sans déranger ceux qui jouent.
- proposer une possibilité de restauration rapide sur place à un prix raisonnable,
- offrir un lot souvenir, si possible marqué au nom du championnat à chacun des participants. Celui-ci devra être validé avec le directeur du championnat.
- prévoir une aire de stationnement suffisamment grande pour accueillir les compétiteurs, parents et publics des championnats du Lyonnais Jeunes ou à défaut une gestion de l'accueil des compétiteurs.

- rembourser les frais engagés par les arbitres si ceux-ci décident de ne pas en faire don à la ligue.
- offrir aux arbitres les repas et l'accès gratuit à la buvette du tournoi.
- diffuser les résultats sur Internet le plus tôt possible après chaque ronde.

XIV : Annexes :

L'arbitre principal du tournoi affichera une annexe 2 à ce règlement intérieur précisant les lieux, les arbitres, les membres de la commission d'appel, le rappel des règles en vigueur sur les propositions de nulles, les rondes éventuellement non jouées dans certains tournois...

XV : Acceptation :

L'inscription au championnat de ligue jeunes du Lyonnais implique l'acceptation du règlement et de ses annexes.